

On m'informe que depuis lors, une forte proportion de ceux qui ont reçu l'autorisation de s'établir ici en vertu de décrets du Conseil ont demandé de faire protéger les amnisties accordées au moins trois fois par des ministres responsables de l'immigration et de la citoyenneté.

Le problème est qu'on voit se produire des infractions semblables à celles qui avaient été commises avant la dernière amnistie. Des gens arrivent au pays illégalement et invoquent le décret de juillet 1962 pour réclamer une amnistie au sujet de leur infraction. Le problème est très grave, parce qu'il devient extrêmement difficile de modifier ou d'améliorer les lois sur l'immigration s'il est impossible de mettre fin aux infractions qui se produisent en vertu des lois existantes. Il faut arrêter le mouvement du pendule avant de pouvoir modifier la loi.

De diverses sources, j'ai obtenu des renseignements au sujet de certains cas; ce qui m'inquiète, c'est que dans chaque cas, on n'a presque rien fait pour découvrir le motif des infractions. Certains cas sortent de l'ordinaire. On m'a cité l'exemple d'un père, citoyen canadien, qui a envoyé en Chine sa propre fille, aussi citoyenne canadienne. Elle y a épousé son frère et l'a ramené au Canada en le faisant passer pour son mari. Elle a demandé de faire régulariser sa situation en vertu de l'amnistie et le cas est maintenant réglé. D'autre fois, ce n'est pas aussi facile. La Gendarmerie royale poursuit ses enquêtes sur certains cas, mais quand vient le moment d'examiner les décrets du Conseil, on ne va pas plus loin.

Au sens législatif, nous avons réussi, au moyen de décrets du Conseil, à légaliser ce qui, au fond, est illégal. Il est par conséquent difficile, sinon impossible, pour la Gendarmerie royale d'intervenir efficacement. Je me suis entretenu avec plusieurs agents de la Gendarmerie qui menaient des enquêtes dans ma circonscription. On n'a pas mis de temps à leur faire savoir qu'ils ne devaient pas venir me voir au Parlement, qu'ils ne devaient pas venir me voir du tout. De fait, la question est close.

J'ai fait inscrire au *Feuilleton* une motion demandant la production de tous les documents en cause ainsi que les noms de tous les intéressés. J'ai reçu une réponse volumineuse. Je ne vois pas comment une seule personne pourrait faire enquête dans tous ces cas. Je ne vois pas comment elle pourrait s'y prendre. Je dirai cependant que je suis révolté de voir que la Gendarmerie royale et le ministère lui-même ne poussent pas plus loin leur étude de ces questions.

Du temps qu'il était au pouvoir, l'ancien gouvernement avait, à diverses reprises, promis des modifications aux ressortissants de ce pays que la loi sur l'immigration intéresse

au plus haut point. Je rends hommage à l'ancien gouvernement d'avoir arrêté les décrets du Conseil, d'avoir mis fin à ces exceptions à la loi. Évidemment, à cause de cette attitude, les choses en sont venues, dans certains domaines, à un point mort. Je suppose que nous revenons maintenant à l'ancien régime des décrets du Conseil. A mon sens, c'est une honte que nous, Canadiens, ne puissions découvrir ce qui s'est passé au juste naguère et veiller à ce que cela ne se reproduise plus. Loin de moi de laisser entendre que le ministre actuel examine les voies de l'immigration à Hong-kong en ce moment dans le dessein d'établir l'ancien régime qui consistait à faire venir des immigrants en vertu d'un décret du conseil, de sorte qu'il aurait l'occasion de mener des enquêtes qui outrepassent la compétence de la Direction de l'immigration. Mais je sais que pour être vraiment sincères au sujet des ce qui s'est passé naguère, nous devons admettre qu'il n'y a guère de députés qui—situation honteuse—ne sachent quelque chose de ce trafic d'immigration, notamment en ce qui concerne l'immigration de Chinois. Je doute qu'un seul député ici présent n'en sache pas quelque chose; mais tous se tiennent cois.

Je suis d'avis que la question doit être discutée au grand jour, afin que chacun puisse savoir ce qui ne va pas dans notre service d'immigration, notamment en ce qui concerne les Asiatiques. Si l'on s'exprime avec franchise, le ministre de l'Immigration se verra obligé de présenter une nouvelle mesure législative qui supprimera toute excuse pour les abus que l'on a connus par le passé. J'ai dit aux Chinois de ma circonscription que le gouvernement se propose de modifier la loi de l'immigration en ce qui concerne les Asiatiques. Telle est la promesse du gouvernement, leur ai-je dit; le ministre nous a donné sa parole que la chose se ferait durant la présente session. Je ne saurais dire la même chose aujourd'hui, car les honorables vis-à-vis n'ont pas dit qu'ils vont modifier la loi au cours de la présente session. Mais durant trois ou quatre ans on nous a répété que des changements seraient effectués. On nous a fourni des assurances à ce sujet. Un enquêteur m'a demandé: comment pouvait-on procéder à ces changements, quand le problème qui se pose à la Direction de l'immigration est le même à l'heure actuelle qu'il y a quatre ou cinq ans, avant la grande enquête?

Lorsqu'on a modifié la composition du cabinet, j'avais bon espoir que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration garderait son portefeuille, vu qu'il avait accompli d'excellente besogne relativement aux problèmes des affaires indiennes. J'espérais qu'il